



## Article 1 : objet

Le Concours BATAISSIEL, créé en 2005, est rénové à la session 2018 et devient le concours BATAISSIEL PLUS. Il vise à encourager la créativité et valoriser sa transposition concrète par un travail collectif d'élèves ou d'étudiants qui traitent et illustrent des problématiques liées aux enjeux de la construction et de l'aménagement des territoires. Il est destiné aux élèves de collège et de Lycée, ainsi qu'aux étudiants de l'enseignement supérieur.

Ce concours apporte une contribution à l'éducation, à l'orientation, à la citoyenneté, pour accroître la culture générale des élèves et des étudiants, les sensibiliser aux « **territoires intelligents** » ancrés dans le secteur de la construction et au concept plus général de « **développement durable** ».



### *Une production d'équipe*

Le concours BATAISSIEL PLUS récompense le travail collectif et collaboratif d'une équipe d'élèves ou d'étudiants pour une production relative à la réalisation d'une construction ou d'un aménagement (maquette physique ou virtuelle, production numérique, concrétisation d'un projet...).



### *Un projet réalisable*

Le projet de construction est jugé sur sa faisabilité. La réalisation peut être représentée par maquette virtuelle ou autre production numérique et/ou matérialisée par une maquette physique du projet ou d'une partie (« intelligente ») de celui-ci.



### *Un projet qui favorise la mixité et l'interdisciplinarité*

La participation au concours est l'occasion de favoriser la mixité transversale (équipes constituées d'élèves de formations différentes), l'interdisciplinarité, en mobilisant des savoirs de plusieurs disciplines (technologiques mais aussi généralistes) ainsi que, la mixité verticale en faisant participer des équipes intégrant des niveaux scolaires ou universitaires différents pour mener à bien un projet.



## Article 2 : organisateurs

Le concours BATISSIEL PLUS est organisé dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale, la fondation École Française du Béton, la Fédération Française du Bâtiment, la fondation BTP PLUS, la fondation EXCELLENCE SMA, le Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics et l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.



## Article 3 : participants

Le concours BATISSIEL PLUS comprend 4 catégories :

- catégorie « Collège » pour les équipes constituées d'élèves du **cycle 4** ;
- catégorie « Pro » pour les équipes constituées d'élèves de **SEGPA, d'EREA et de 3<sup>e</sup> prépa pro** ;
- catégorie « Lycée » pour les équipes constituées d'élèves du **cycle terminal** ;
- catégorie « Sup » pour des équipes constituées d'élèves et étudiants de l'Enseignement supérieur (**STS, IUT...**).

L'inscription au concours BATISSIEL PLUS est gratuite. Les équipes constituées d'élèves ou d'étudiants peuvent être inscrites en France Métropolitaine, DROM-COM ou dans un établissement à l'étranger.

## CATÉGORIE SUP



## Article 4 : déroulement

Le concours BATISSIEL PLUS est organisé en deux étapes : une sélection à partir d'un dossier numérique et une remise de prix à laquelle sont conviés les élèves ou étudiants dont les dossiers auront été sélectionnés.



## Article 5 : production attendue

La production attendue par le jury répond aux problématiques posées par **l'évolution d'un territoire intelligent (durable et connecté)** au travers d'une ou plusieurs des composantes suivantes :

- le logement ;
- la mobilité et les déplacements ;
- les activités humaines (culture, industrie, éducation, santé, commerce, agriculture, loisirs...) ;
- la préservation de l'environnement, y compris la gestion de l'eau et des déchets ;
- les énergies, locales et renouvelables.

Le jury sera particulièrement attentif aux possibilités de réalisation ainsi qu'aux expérimentations conduites. Il attend une production qui tienne compte des éléments suivants relatifs au territoire durable et connecté :

- les contextes historique et socio-économique ;
- la justification des solutions constructives et des choix des matériaux de construction ;
- un dossier argumenté qui permet aux élèves ou aux étudiants de mettre en valeur leur créativité, en faisant état des démarches utilisées (investigation, résolution de problèmes techniques, conduite de projet) ;
- une utilisation des outils numériques pour simuler des comportements de matériaux et/ou de structures, pour piloter des systèmes, etc. ;

- des références variées aux métiers de la construction ;
- des partenariats engagés avec des professionnels, des établissements de formations, des fédérations professionnelles départementales ou régionales.

Le sujet présenté doit s'appuyer sur un projet répondant à plusieurs problématiques de la construction, liées à l'étude d'un « ouvrage et/ou d'un territoire intelligent » et prenant en compte les **aspects environnementaux, économiques et sociaux**.

Le jury sera particulièrement attentif aux solutions présentées, à l'évolution des solutions techniques et à la prise en compte de tout ou partie de la démarche « BIM » (building information modeling ou modélisation des données du bâtiment et des infrastructures).

La production attendue se traduit par un dossier numérique comprenant :

- une note de synthèse du projet ;
- des données techniques ;
- une maquette virtuelle ;
- lorsque celle-ci apporte une plus-value, la réalisation d'une maquette physique d'une partie dite « intelligente » sera présentée sous forme d'une vidéo ou tout autre document numérique ;
- une à deux pages de réflexion sur les différents métiers en lien avec toutes les étapes du projet.



## Article 6 : le jury

Le jury est composé de représentants du ministère de l'Éducation nationale, de professeurs ainsi que d'acteurs de la construction.

**Le jury examinera les dossiers qu'il aura reçus au plus tard le 27 avril 2018**

Ce jury est souverain dans ses décisions et aucun appel ne pourra être fait. Le jury attribuera des prix et éventuellement des mentions.

Les lauréats seront invités à la cérémonie de remise des prix qui aura lieu à PARIS le :

**mercredi 6 juin 2018.**



## Article 7 : inscriptions

La date de clôture définitive des inscriptions est fixée au :

**15 janvier 2018 à minuit.**



### Inscription par internet :

Les inscriptions à ce concours se font sur l'un des sites suivants :

↳ <http://batissiel.information-education.org/>

↳ <http://eduscol.education.fr/sti/domaines/technologie-au-college>

↳ <http://eduscol.education.fr/sti/domaines/enseignements-scientifiques-et-technologiques-en-cycle-terminal>

Rubrique « Concours Batissiel / Batissiel PLUS 2018 »

L'adresse courriel de l'élève ou de l'étudiant sera utilisée pour communiquer toutes les informations pour le suivi du concours. Un contact sera pris par mail dans la semaine qui suivra la clôture des inscriptions.



## Article 8 : lots

Un lot sera attribué aux élèves ou étudiants dont le dossier aura été primé. Aucune contrepartie financière ou aucun échange de lot ne sera pratiqué.



## Article 9 : responsabilités et financements



### Remise des prix

Les frais de déplacement de trois élèves ou étudiants au maximum seront pris en charge financièrement par les partenaires associés à l'organisation du concours BATISSIEL PLUS suivant des modalités qui seront communiquées aux personnes concernées. Les élèves ou étudiants majeurs restent sous leur responsabilité.



## Article 10 : restrictions

Si des circonstances particulières l'y contraignent, l'équipe organisatrice du concours se réserve le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent concours.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation **sans restriction ni réserve** du présent règlement.



## Article 11 : droits

Les participants à ce concours autorisent à **titre gracieux** et à des **fins pédagogiques** l'utilisation sans but lucratif des productions réalisées avec mention des auteurs.



Le réseau de l'apprentissage BTP